



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 juin 2020

LPPR : le ministère change les règles du jeu, deux jours avant la tenue d'un CNESER qui n'aurait par ailleurs jamais dû être convoqué !

En plein état d'urgence sanitaire, alors que le gouvernement a été désavoué par le Conseil d'État sur l'interdiction des rassemblements, que les universités demeurent fermées aux usager·es et leur accès très limité aux personnels, le CNESER, le CTMESR et le CTU sont convoqué·es pour débattre et soumettre des avis sur le projet de LPPR très largement contesté. Ces convocations, dans le contexte actuel, constituent une provocation et manifestent le mépris du ministère pour les personnels de l'enseignement supérieur.

Sur le fond, en renforçant le financement sur projet via l'agence nationale de la recherche, le projet de loi ne tire aucun enseignement de la crise sanitaire. En ne permettant pas à la recherche publique d'atteindre 1 % du PIB en 2030, il poursuit le sous-financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. La loi envisagée contourne et casse les statuts des chercheur·es et des enseignant·es-chercheur·es en accélérant les recrutements contractuel·es du secteur déjà le plus précaire de toute la fonction publique d'État. En favorisant les passages du public au privé et réciproquement, elle organise les conflits d'intérêt et la subordination de la recherche publique aux intérêts privés. Le projet de LPPR remet également en cause fortement l'indépendance des personnels de la recherche, à travers la concurrence généralisée, l'extension du précaire et la gestion néo-managériale des ressources, il conduit au rétrécissement des domaines de la recherche et des bénéficiaires de moyens alloués.

Alors que les universitaires sont submergé·es et mobilisé·es au delà du maximum pour conduire à leur terme deux semestres particulièrement pénibles, alors qu'ils/elles sont en pleine incertitude quant aux conditions de la rentrée, le ministère a d'abord imposé à ses membres élu·es au CNESER une séance consacrée au projet de LPPR le 12 juin, avec envoi des documents le dimanche 4 juin, après que la presse les ait déjà diffusés.

Cette séance du 12 juin s'est déroulée sans la FSU, dans des conditions d'obtention du quorum particulièrement douteuses sur le plan juridique : confirmation de la présence obtenue par téléphone, aucune vérification d'identité, procurations possibles à distance par simple envoi des codes à qui le demandait... l'étude de la loi LPPR par les instances mérite davantage de respect et de rigueur.

Et puis, alors que la deuxième partie du CNESER avait été annoncée en modalité "hybride" le 10 juin, soudain, lundi 15 juin en fin d'après-midi, à deux jours de l'échéance devant déboucher sur un vote, nous apprenons que la séance se tiendra finalement en présentiel le jeudi 18 juin ! En l'absence de quorum elle aura lieu le lendemain cette fois-ci sans condition de quorum. Dans les conditions de transports et d'hébergement que l'on connaît, sans parler des questions d'agenda des personnels pleinement mobilisé·es, il s'agit d'une véritable provocation ! Le MESRI continue d'humilier la communauté universitaire et scientifique et n'hésite pas à envisager la discussion sur une loi de programmation, dont on connaît l'importance pour l'avenir, sur des bases largement discutables juridiquement.

Le SNESUP-FSU, le SNASUB-FSU, le SNCS-FSU le SNEP-FSU qui ont déjà demandé le report à la rentrée de la consultation en présence de toutes et tous, dans des conditions permettant véritablement les échanges, réitèrent leur demande. Il en va de la démocratie et de notre avenir commun. Les conditions dans lesquelles sont organisés les débats sont indignes et inacceptables. Nous ne cautionnerons pas cette mascarade. ■